

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt
Le 29 octobre à 18h30
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,
s'est réuni à la Maison des Associations de MONISTROL sur LOIRE
sous la présidence de
Monsieur Jean-Paul LYONNET Président de séance

Etaient présents :

. Les membres délégués, ci-après (22):

Guy JOLIVET – Philippe GESSEN
Pierre ETEOCLE (suppléant de M. Jean-Pierre MONCHER)
Fabien BONNISSOL
Jean-Paul LYONNET – Christian BONNEFOY – Laurent CAPPY
Anne DEFOUR
Bernard BARRY – Didier ROUCHOUSE –
Patrick RIFFARD – Michel CONVERS
Jean-Paul CELLE

Michel MONDON
Pascal MEILLER
Eric DUBOUCHET
Anthony MOUNIER
Thierry BENEVENT
Alain FOURNIER
Pierre LIOGIER – Evelyne BAYET – Nathalie ARSAC-DELAIGUE

Etaient absents excusés et ont donné pouvoirs (2) :

Monsieur Alain MARTIN à Monsieur Philippe GESSENS
Monsieur Yves BRAYE à Monsieur Didier ROUCHOUSE

Etaient absents (11) :

Josiane GIRAUD
Éric GROS
Thierry ASTIER
Calogero GIUNTA – Anne MANGIARACINA
Dominique FREYSSINET
Karine LARDON
Justine ROUX
Christian GIBERT
Pierre MOREL
Jean-Paul AULAGNIER

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



N° 2020.10.25

Objet : ISDND - Gampalou – Mise à disposition de Grégory BONNISSOL entre la Commune de Monistrol sur Loire et le SYMPTTOM

Monsieur le Président rappelle que par arrêté D2-B1-2002-11 du 16 janvier 2002, modifié par les arrêtés DAI B1/2007-637 du 21 décembre 2007, DIPPAL-B3-2016-042 du 12 avril 2016, DIPPAL/B3/2017-139 du 23 mars 2017, M. le Préfet de la Haute Loire a autorisé l'exploitation par le SYMPTTOM de l'installation de stockage de déchets non dangereux implantée à Gampalou, sur le territoire de la commune de Monistrol sur Loire.

Cette exploitation implique une surveillance du réseau des eaux pluviales et des lixiviats, ainsi qu'un contrôle des pompes dans les différents casiers.

Cette mission était jusqu'à présent assurée par une société privée « TOUT ELEC ». Afin d'assurer un meilleur contrôle de ces installations, il est proposé que Monsieur Grégory BONNISSOL, agent de la commune de Monistrol sur Loire soit mis à la disposition du SYMPTTOM, de façon ponctuelle, afin d'assurer les missions sus-mentionnées.

Le SYMPTTOM indemniser la commune de Monistrol sur Loire selon le nombre d'heures effectuées mensuellement par M. BONNISSOL.

Au regard de ce qui précède, Monsieur le Président propose :

- **D'ACCEPTER** que monsieur Grégory BONNISSOL, agent de la commune de Monistrol sur Loire soit mis à la disposition du SYMPTTOM, de façon ponctuelle, pour effectuer à l'ISDND de GAMPALOU une surveillance des réseaux d'eau pluviale et des lixiviats et un contrôle des pompes.
- **DE M'AUTORISER ET ME DONNER TOUS POUVOIRS** pour engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.
-

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical décide
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité sur 24 votants,

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL



N° 2020.10.25 (suite)

- **D'ACCEPTER** que monsieur Grégory BONNISSOL, agent de la commune de Monistrol sur Loire soit mis à la disposition du SYMPTTOM, de façon ponctuelle, pour effectuer à l'ISDND de GAMPALOU une surveillance des réseaux d'eau pluviale et des lixiviats et un contrôle des pompes.
- **D'AUTORISER ET DE DONNER TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents, pour assurer l'exécution des présentes dispositions.



POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 30 Octobre 2020

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR LOIRE
Tél : 04 71 75 57 57

Le Président,


Jean-Paul LYONNET